

UNIVALOM

Siège :

449 Route des Crêtes
06560 – VALBONNE
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres
du Conseil Syndical

Légal : 40

Désignés :30

(dont 10 délégués avec voix double
soit un total de 40 voix)

Présents :16

Votants :28

Procuration :5

Date de la convocation :

20 mars 2025

SEANCE DU 27 mars 2025

Délibération 2025-01

**OBJET : Compte-rendu des décisions prises par le
Président par délégation du Comité syndical**

Le 27 mars 2025 à 15h45, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Caroline JOUSSEMET, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Anne-Marie BOUSQUET, Philippe DELEAN, Hassan EL JAZOULI, François WYSZKOWSKI, Catherine LANZA, délégués de la Commission syndicale ;

Françoise THOMEL, Xavier WIIK, Christophe FONCK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALENDIA délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marc OCCELLI délégué de la Commission syndicale ;

Daniel LE BLAY, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Arnaud PRIGENT délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Membres suppléants :

Elizabeth DEBORDE

Procurations :

Joseph CESARO à Hassan EL JAZOULI

Jean-Pierre DERMIT à Caroline JOUSSEMET

Anne-Laure SEBBAR à Anne-Marie BOUSQUET

Kevin SEBASTIAN à Catherine LANZA

Denise LAURENT à Marc OCCELLI

Membres excusés :

Khéra BADAQUI, Gilbert HUGUES, Emmanuel BLANC, Jean-Marc DELIA, Françoise BRUNETEAUX, Marie-Louise GOURDON, Emmanuel DELMOTTE, Pierre CORPORANDY, Françoise BRUNETEAUX, Christophe ULIVIERI, Fabrice MORENON

M. EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20230827-2025-01-DE
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Par délibération n°2020-19 du Comité syndical en date du 10 septembre 2020, ce dernier a donné délégation à Monsieur le Président des compétences prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En vertu de l'article L.2122-23 du même Code, les décisions ainsi prises sont soumises aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Comité syndical et Monsieur le Président doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Comité syndical.


Il s'agit principalement d'attribution de marchés de fournitures, services et travaux dont la liste figure en annexe de la présente délibération.


Oùï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **PRENDRE ACTE** du compte-rendu des décisions syndicales prises par M. Jean LEONETTI, Président d'UNIVALOM, sur le fondement de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI



Relevés des Décisions prises par le Président par délégation du Comité syndical d'UNIVALOM
(Comité du 27 mars 2025)

En application des dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président doit rendre compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Conformément à la délégation du Comité syndical dans les conditions prévues par la délibération N°2020-19 en date du 10 septembre 2020, le Président informe le Comité syndical des décisions suivantes, prises conformément à la délégation :

INTITULE DU MARCHÉ	DATE D'ATTRIBUTION	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE ET CODE POSTAL	MONTANT HT ET DUREE
PRESTATIONS DE NETTOYAGE ET DE DEPANNAGE DES RESEAUX HUMIDES DES SITES DU SYNDICAT	06/12/2024	ORTEC ENVIRONNEMENT 06510 CARROS	Maxi annuel : 40 000 € Durée maxi : 4 ans
LOT n°1 : TRANSPORT/EVACUATION DES METAUX FERREUX ET NON FERREUX	13/12/2024	SUEZ RV MEDITERRANEE/PURFER	Montant annuel : 350 000 € Durée maxi : 4 ans
LOT n°2 : RÉCEPTION, STOCKAGE ET RECHARGEMENT DU VERRE D'EMBALLAGES	13/12/2024	SUD EST ASSAINISSEMENT 06800 CAGNES-SUR-MER	Montant annuel : 220 000 € Durée maxi : 4 ans
LOT n°3 : RÉCEPTION, STOCKAGE, MISE EN BALLE ET RECHARGEMENT DES CARTONS D'EMBALLAGES	13/12/2024	SUD EST ASSAINISSEMENT 06800 CAGNES-SUR-MER	Montant annuel : 450 000 € Durée maxi : 4 ans
LOT n°1 FOURNITURE DE CARBURANTS A LA POMPE POUR LES VEHICULES DE SERVICES ET LES POIDS LOURDS DE LA REGIE DE TRANSPORT	17/12/2024	TOTAL ENERGIES MARKETING 92029 NANTERRE	Montant annuel : 250 000 € Durée maxi : 4 ans
LOT n°2 FOURNITURE ET LIVRAISON DE GASOIL NON-ROUTIER EN VRAC POUR LES ENGIN DE DECHETERIES	17/12/2024	EURODIS 06590 THEOULE-SUR-MER	Montant annuel : 90 000 € Durée maxi : 4 ans
LOT n°3 FOURNITURE ET LIVRAISON DE GASOIL EN VRAC POUR LES VEHICULES ET ENGIN DE DECHETERIES	17/12/2024	EURODIS 06590 THEOULE-SUR-MER	Montant annuel : 15 000 € Durée maxi : 4 ans
PRESTATIONS DE NETTOYAGE ECOLOGIQUE DES BATIMENTS D'UNIVALOM	30/12/2024	NERA PROPRETE LITTORAL 06220 VALLAURIS	Montant annuel : 41 005 ,80 €. Durée maxi : 4 ans